

FORTUNAT II

SECONDE CONFÉRENCE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

LE LENDEMAIN, EN PRÉSENCE DU MÊME SECRÉTAIRE, VOICI COMMENT LES CHOSES SE PASSÈRENT.

Fortunat. Je dis que le Dieu tout-puissant ne peut tirer de lui rien de mauvais, et que tout ce qui est pur, découle de cette unique source inviolable. J'en conclus rigoureusement que tout ce qui, dans ce monde, est impur, ne vient pas de Dieu, n'a pas Dieu pour principe et pour cause. Le premier article de notre foi, c'est de croire que le mal ne vient pas de Dieu.

20. *Augustin.* Nous croyons aussi que Dieu n'est pas l'auteur du mal, et qu'il n'a fait aucune nature mauvaise. Mais puisque vous et moi nous proclamons un Dieu incorruptible et inviolable, le devoir des savants et des simples fidèles est de se prononcer sur celle des deux croyances qui leur paraît la plus pure et la plus digne de la majesté de Dieu. La vôtre enseigne que la vertu de Dieu, ou une partie de Dieu, ou la parole de Dieu peut être changée, violée, corrompue, enchaînée; la mienne affirme que Dieu est tout-puissant, que toute sa nature et sa substance est essentiellement incompatible avec la moindre corruption, et que si la nature humaine est mauvaise, c'est uniquement par le fait du péché volontaire de l'âme que Dieu a douée du libre arbitre. Otez le libre arbitre, et tout châtement devient injuste, tout mérite impossible, et inutile tout précepte divin de faire pénitence de ses péchés; le pardon même de (75) nos fautes, tel que Dieu nous l'accorde par Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'a plus de raison d'être. En effet, celui qui ne pèche pas par la volonté, ne pèche aucunement, c'est là une vérité de la dernière évidence. Ne nous étonnons donc pas que Dieu, pour nous éprouver, permette à la souffrance de nous frapper; car si c'est par bonté qu'il a fait tout ce qui existe, sa justice demande qu'il n'épargne pas le péché. Or, comme je l'ai dit, le péché n'existe qu'autant qu'il est le fruit d'une volonté libre. Je suppose qu'un homme se trouve garrotté dans tous ses membres et que l'on force sa main à tracer malgré lui tels ou tels caractères, est-ce que la justice pourrait le condamner comme faussaire? Si donc il n'y a de péché que là où se trouve le libre arbitre de la volonté, dites-moi comment cette âme, dont vous faites une portion de Dieu, sa vertu, sa parole, ou toute autre chose, peut mériter d'être punie par Dieu, ou peut être obligée de faire pénitence pour obtenir son pardon, puisqu'il ne lui est pas possible de commettre un péché.

Fortunat. Je n'ai parlé que des substances, et j'ai soutenu que Dieu n'est le créateur que de celles qui sont bonnes, tandis qu'il exerce sa vengeance contre celles qui sont mauvaises, parce que le mal ne vient pas de lui. Avais-je tort de croire que Dieu poursuit le mal, parce que le mal n'est pas son oeuvre? Si Dieu était l'auteur du mal, ou bien c'est qu'il donnerait le pouvoir de pécher, et c'est ce qui arriverait si, comme vous le soutenez, Dieu nous avait doués du libre arbitre; ou bien, c'est que dans l'ignorance où il serait de ce que je dois devenir, il m'abandonnerait, après avoir fait de moi un être indigne de lui. Je demande donc de nouveau si c'est Dieu, oui ou non, qui a créé le mal et s'il a déterminé la fin de tous les maux. En effet, tout ce que Dieu a fait est marqué du sceau de l'incorruptibilité, l'évidence elle-même le prouve, aussi bien que la foi évangélique. Vous voyez donc que dans tous ces points de notre croyance, tels que je viens de les soumettre à votre examen, je suis loin de rejeter l'autorité de la foi chrétienne. Et parce que je ne crois ma foi suffisamment établie qu'autant que je puis

l'appuyer sur l'autorité de l'Écriture, j'ai cru devoir citer les passages que j'ai rapportés. Si vous regardez Dieu comme étant l'auteur des maux de ce monde, veuillez le dire franchement ; ou bien, si l'on ne peut admettre que le mal vienne de Dieu, ce principe doit être admis et médité par la foule qui nous écoute. J'ai parlé des substances et non du péché qui existe en nous. En effet, si la pensée que nous avons de faire le mal n'avait pas son origine en dehors de nous, rien ne nous porterait au péché. Mais parce que nous péchons malgré nous et que nous subissons l'influence d'une substance contraire et ennemie, il est vrai de dire que nous suivons l'enchaînement naturel de la science des choses. Éclairée par cette science et rendue à ses anciens souvenirs, l'âme reconnaît son origine, le mal dans lequel elle se trouve, les biens qu'elle s'est refusés en péchant et au moyen desquels, aidée encore de la grâce des bonnes oeuvres, elle peut se corriger de ses fautes et mériter sa réconciliation avec Dieu par la médiation de notre Sauveur, qui nous enseigne à faire le bien et à fuir le mal. Vous enseignez, au contraire, qu'en dehors de toute action d'une nature contraire, l'homme, ne suivant en cela que l'impulsion de sa volonté, se livre aux coups de la justice ou aux coups de l'iniquité. C'est là une erreur, car si vous niez l'existence de toute nature contraire et que nous n'ayons plus en face qu'une âme dans un corps, et une âme à laquelle, dites-vous, Dieu a donné le libre arbitre, il n'y a plus possibilité de commettre le péché, ni de s'y sentir enclin.

21. *Augustin.* Je déclare qu'en dehors de la volonté il n'y a point de péché proprement dit; je déclare également que ce qui constitue le mérite, c'est la liberté même avec laquelle on fait le bien. Si celui qui pêche malgré lui mérite un châtement, celui qui fait le bien malgré lui mérite donc aussi une récompense. Or, n'est-il pas évident qu'il n'y a, pour mériter une récompense, que celui qui agit par une volonté libre et bonne ? Par contre, celui qui agit avec une volonté mauvaise, mérite un châtement. Mais puisque vous me rappelez aux natures et aux substances premières, ma foi proclame que les biens ont été créés par un Dieu tout-puissant et en même temps juste et bon, et c'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Mais les oeuvres de Dieu ne peuvent être ce qu'est celui qui les a faites. Quelle injustice en effet, et quelle folie de croire que les oeuvres sont égales à celui qui (76) nos fautes, tel que Dieu nous l'accorde par Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'a plus de raison d'être. En effet, celui qui ne pêche pas par la volonté, ne pêche aucunement, c'est là une vérité de la dernière évidence. Ne nous étonnons donc pas que Dieu, pour nous éprouver, permette à la souffrance de nous frapper ; car si c'est par bonté qu'il a fait tout ce qui existe, sa justice demande qu'il n'épargne pas le péché. Or, comme je l'ai dit, le péché n'existe qu'autant qu'il est le fruit d'une volonté libre. Je suppose qu'un homme se trouve garrotté dans tous ses membres et que l'on force sa main à tracer malgré lui tels ou tels caractères, est-ce que la justice pourrait le condamner comme faussaire ? Si donc il n'y a de péché que là où se trouve le libre arbitre de la volonté, dites-moi comment cette âme, dont vous faites une portion de Dieu, sa vertu, sa parole, ou toute autre chose, peut mériter d'être punie par Dieu, ou peut être obligée de faire pénitence pour obtenir son pardon, puisqu'il ne lui est pas possible de commettre un péché.

Fortunat. Je n'ai parlé que des substances, et j'ai soutenu que Dieu n'est le créateur que de celles qui sont bonnes, tandis qu'il exerce sa vengeance contre celles qui sont mauvaises, parce que le mal ne vient pas de lui. Avais-je tort de croire que Dieu poursuit le mal, parce que le mal n'est pas son oeuvre ? Si Dieu était l'auteur du mal, ou bien c'est qu'il donnerait le pouvoir de pécher, et c'est ce qui arriverait si, comme vous le soutenez, Dieu nous avait doués du libre arbitre; ou bien, c'est que dans l'ignorance où il serait de ce que je dois devenir, il m'abandonnerait, après avoir fait de moi un être indigne de lui. Je demande donc de nouveau si c'est Dieu, oui ou non, qui a créé le mal et s'il a déterminé la fin de tous les maux. En effet, tout ce que Dieu a fait est marqué du sceau de l'incorruptibilité, l'évidence elle-même le prouve, aussi bien que la foi évangélique. Vous voyez donc que dans tous ces points de notre croyance, tels que je viens de les soumettre à votre examen, je suis loin de rejeter l'autorité de la foi chrétienne. Et parce que je ne crois ma foi suffisamment établie qu'autant que je puis l'appuyer sur l'autorité de l'Écriture, j'ai cru devoir citer les passages que j'ai rapportés. Si vous regardez Dieu comme étant l'auteur des maux de ce monde, veuillez dire franchement ; ou bien, si l'on ne peut admettre que le mal vienne de Dieu, ce principe doit être admis et médité par la foule qui nous écoute. J'ai parlé des substances et non du péché qui existe en

nous. En effet, si la pensée que nous avons de faire le mal n'avait pas son origine en dehors de nous, rien ne nous porterait au péché. Mais parce que nous péchons malgré nous et que nous subissons l'influence d'une substance contraire et ennemie, il est vrai de dire que nous suivons l'enchaînement naturel de la science des choses. Eclairée par cette science et rendue à ses anciens souvenirs, l'âme reconnaît son origine, le mal dans lequel elle se trouve, les biens qu'elle s'est refusés en péchant et au moyen desquels, aidée encore de la grâce des bonnes oeuvres, elle peut se corriger de ses fautes et mériter sa réconciliation avec Dieu par la médiation de notre Sauveur, qui nous enseigne à faire le bien et à fuir le mal. Vous enseignez, au contraire, qu'en dehors de toute action d'une nature contraire, l'homme, ne suivant en cela que l'impulsion de sa volonté, se livre aux oeuvres de la justice ou aux oeuvres de l'iniquité. C'est là une erreur, car si vous niez l'existence de toute nature contraire et que nous n'ayons plus en face qu'une âme dans un corps, j et une âme à laquelle, dites-vous, Dieu a donné le libre arbitre, il n'y a plus possibilité de commettre le péché, ni de s'y sentir enclin.

21. *Augustin*. Je déclare qu'en dehors de la volonté il n'y a point de péché proprement dit; je déclare également que ce qui constitue le mérite, c'est la liberté même avec laquelle on fait le bien. Si celui qui pêche malgré lui mérite un châtement, celui qui fait le bien malgré lui mérite donc aussi une récompense. Or, n'est-il pas évident qu'il n'y a, pour mériter une récompense, que celui qui agit par une volonté libre et bonne? Par contre, celui qui agit avec une volonté mauvaise, mérite un châtement. Mais puisque vous me rappelez aux natures et aux substances premières, ma foi proclame que les biens ont été créés par un Dieu tout puissant et en même temps juste et bon, et c'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Mais les oeuvres de Dieu ne peuvent être ce qu'est celui qui les a faites. Quelle injustice en effet, et quelle folie de le croire que les oeuvres sont égales à celui qui (77) les a accomplies, et les choses créées au Créateur ! Si donc, comme une foi pieuse nous l'enseigne, c'est Dieu qui a créé tous les biens; si Dieu l'emporte infiniment en grandeur et en excellence sur tous ces biens qu'il a créés, il faut conclure que le principe et la source du mal, c'est le péché, suivant cette parole de l'Apôtre : « La racine de tous les maux, c'est la cupidité; c'est en suivant les attrait de cette passion, que beaucoup ont fait naufrage dans la foi et se sont condamnés à de nombreuses douleurs (1) ». Si vous cherchez le principe de tous les maux, écoutez l'Apôtre qui vous dit que ce principe n'est autre que la cupidité. Quant au principe de ce principe, je ne puis étendre jusque là mes investigations. Ou bien s'il est un autre mal dont la cupidité ne soit pas le principe, il faut conclure qu'elle n'est pas le principe de tous les maux. Si au contraire elle en est le principe, il est inutile de chercher un autre genre de mal. Quant à cette nature contraire, que vous m'opposez, j'ai déjà répondu à cette objection. Cependant veuillez me dire si cette nature contraire forme, à elle seule, le mal tout entier, s'il n'y a de péché que ce qui vient d'elle ; car j'en conclurais qu'elle seule aussi doit être punie, et non pas l'âme qui n'est pour rien dans le péché. Si vous me dites que cette nature seule, et non pas l'âme, mérite le châtement, je vous demande à qui fut imposé le précepte de la pénitence. Si c'est à l'âme, c'est donc d'elle que vient le péché, c'est sa volonté qui a péché. En effet, si l'âme est forcée de faire le mal, ce n'est plus elle qui le fait. Or, quelle folie, quelle extravagance de nous- dire que c'est la nation des ténèbres qui a péché, et que c'est moi qui dois faire pénitence, que c'est elle qui a péché et que c'est à moi que le péché est pardonné ! En vertu de vos principes ne puis-je pas me récrier et dire : Qu'ai-je donc fait, quel mal ai-je commis? J'ai été en vous, j'y ai été sans tache et sans souillure : vous m'avez envoyé ici-bas, vous avez subi la nécessité, vous avez voulu sauver votre royaume menacé d'un grand désastre et d'une grande ruine. Maintenant vous n'ignorez pas la nécessité qui m'accable, et à laquelle je ne puis résister ; pourquoi donc m'accusez-vous de péché? ou pourquoi me promettez-vous le pardon de mes fautes? Veuillez me répondre

1. I Tim. VI, 10.

franchement à cette question, comme j'ai répondu à la vôtre.

Fortunat. Nous disons que notre âme est nécessitée au péché par une nature contraire, tandis que vous, vous prenez le mal même qui est en nous pour la racine du mal; et cependant

il est bien certain, qu'en dehors de nos corps, le mal règne partout dans le monde. De même on ne trouve pas dans le monde les biens que nous ne possédons que dans notre corps, on n'y trouve que la racine mauvaise. En effet, vous avez dit vous-même que la source de tous les maux, c'est la cupidité, dont le siège principal est notre corps. Or, je viens de prouver que la cupidité du mal n'est pas dans notre corps, c'est dire clairement qu'elle ne procède que de cette nature contraire qui remplit le monde tout entier. Telle est la cupidité dont l'Apôtre a dit qu'elle est la racine de tous les maux ; ce n'est donc pas tel mal en particulier plutôt que tel autre. C'est se méprendre que de supposer dans nos corps cette cupidité que vous nommez la racine de tous les maux ; il est certain, au contraire, que le mal qui est en nous n'est qu'un écoulement du principe même du mal, dont n'est qu'une faible partie ce que vous désignez comme étant la racine. Disons-le, cette cupidité n'est qu'une petite portion du mal qui règne partout. C'est là la racine et l'arbre mauvais que le Seigneur condamne comme ne portant jamais de bons fruits, comme n'ayant pas été planté par son Père et devant être arraché et jeté au feu (1). Tout ce que vous m'alléguez doit être imputé à la nature contraire; elle est la nature même du mal, et elle devient le péché de l'âme, quand éclairée par la doctrine salutaire du Sauveur, cette âme se sépare de cette source mauvaise et se revêt d'ornements plus purs. Autrement elle ne pourrait jamais recouvrer sa propre substance. N'a-t-il pas été dit: « Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse pas parlé, ils seraient sans péché ; maintenant que je suis venu et que je leur ai parlé, puisqu'ils n'ont « pas voulu croire en moi, ils n'obtiendront pas le pardon de leur péché (1)? » Il suit de là que le don de la pénitence a suivi la venue du Sauveur et a été la conséquence de cette connaissance des choses en vertu de laquelle l'âme divinement purifiée de toutes les souillures et de tous les vices, soit du monde, soit

1. Matt. XV, 13, III, 10. — 2. Jean, XV, 22.

78

des corps, peut reprendre sa place dans le royaume de Dieu, d'où elle était sortie. Voici, en effet, ce que dit l'Apôtre : « La prudence de la chair est ennemie de Dieu, car elle n'est pas soumise à la loi de Dieu; et elle ne le peut pas (1) ». De là nous pouvons conclure que, par l'action de cette nature qui n'est pas soumise à la loi de Dieu, l'âme pèche réellement, mais ce n'est pas librement. La preuve nous en est donnée dans les paroles suivantes : « La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, en sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez (2) ». Et ailleurs : « Je vois dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit et, me conduit captif sous la loi du péché et de la mort. Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort, si ce n'est la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifié au monde. (3)? »

22. *Augustin.* J'accepte avec plaisir ces témoignages des divines Ecritures, et si Dieu m'en fait la grâce, je montrerai en peu de mots qu'ils sont le fondement même de ma croyance. Je dis que le premier homme était doué du libre arbitre. Telle était sa nature que s'il eût voulu observer les commandements de Dieu, rien n'aurait pu résister à sa volonté. Mais après que volontairement et librement il eut consenti au péché, il se vit dépouillé de tous ses privilèges, lui et ses descendants avec lui. Un instant d'attention suffit pour comprendre ce que j'avance. En effet, aujourd'hui encore, tant que nous n'avons pas rivé sur nous les chaînes d'une habitude mauvaise, nous sommes libres, en face d'une action, de la faire, ou de ne la faire pas. Mais quand nous avons librement accompli cette action, le plaisir et je ne sais quelle douceur pernicieuse y enchaînent notre âme, l'habitude naît aussitôt, et l'habitude nous empêche de triompher du penchant que nous avons fait naître en péchant. C'est ainsi que nous voyons beaucoup d'hommes refuser de jurer, mais parce que leur langue est enchaînée par l'habitude, toute répression leur devient impossible et nous les entendons prononcer des paroles évidemment inspirées par le principe même du mal. Je vous prends vous-mêmes pour exemple; vous prononcez de bouche et votre coeur comprend un serment qui vous est

1. Rom. VIII, 7. — 2. Gal. V, 17. — 3. Rom. VII, 23, 25; Gal. VI, 14.

habituel : vous jurez par le Paraclet. Si donc vous voulez faire l'expérience de la vérité de mes paroles, engagez-vous à ne plus jurer, vous comprendrez alors la force de l'habitude dont je parle. Et voilà ce qui combat contre notre âme, l'habitude contractée dans la chair. Telle est cette prudence de la chair, qui reste prudence de la chair, tant qu'elle ne peut être soumise à la loi de Dieu; que l'âme ouvre les yeux à la lumière d'en haut et aussitôt disparaît cette prudence de la chair. En disant que la prudence de la chair ne peut être soumise à la loi de Dieu, nous parlons dans le même sens: que si nous disions qu'une neige glaciale ne peut être chaude. En effet, tant qu'elle reste neige, elle ne peut être chaude. De même donc que la neige se fond par la chaleur et cesse d'être neige pour pouvoir s'échauffer, de même cette prudence de la chair ou cette habitude contractée dans la chair, de mauvaise qu'elle était devient bonne, quand notre âme reçoit les lumières d'en haut et quand Dieu rend l'homme tout entier d'une obéissance parfaite aux, prescriptions de la loi.

Quant à ces deux arbres, l'un bon et l'autre mauvais, dont vous parlez, c'est en toute vérité que le Seigneur a pu dire que chacun porte ses fruits; l'arbre bon ne peut pas donner de mauvais fruits, et l'arbre mauvais, tant qu'il reste mauvais, ne peut pas en donner de bons. Prenons: deux hommes, l'un bon et l'autre mauvais. Tant que le premier est bon, il ne peut donner de mauvais fruits, et tant que l'autre est mauvais il ne peut en donner de bons. Mais afin que vous compreniez que ces deux arbres dont parle le Sauveur représentent le libre arbitre, c'est-à-dire nos volontés et non deux natures opposées, il est dit dans l'Évangile : « Ou faites l'arbre bon, ou faites l'arbre mauvais (1) ». Qui peut faire la nature? Si donc il nous est commandé de rendre l'arbre bon ou mauvais, c'est que le choix nous appartient. Quant à ce péché de l'homme, et quant à cette habitude que l'âme contracte avec la chair, l'Apôtre nous dit: « Que personne ne vous séduise (2) ». « Toute créature que Dieu a faite est bonne (3) ». Le même apôtre ajoute encore: « De même que par la désobéissance d'un seul, tous sont devenus pécheurs; de même par l'obéissance d'un seul, tous seront établis dans la justice (4). Car c'est par un homme que la mort est venue,

1. Matt. XII, 33. — 2. Eph. V, — 3. I Tim. IV, 4. — 4. Rom. V, 19.

79

et c'est par un homme aussi que s'accomplira la résurrection des morts ». Donc tout le temps que nous portons l'image de l'homme terrestre (1), c'est-à-dire, tant que nous vivons selon la chair et qu'ainsi nous imitons le vieil homme, nous subissons la nécessité, fruit de l'habitude, en sorte que nous faisons ce que nous ne voulons pas. Mais quand la grâce de Dieu nous aura inspiré l'amour divin et nous aura soumis à sa volonté, nous verrons la réalisation de cette parole : « Vous avez été appelés à la liberté (2). La grâce de Dieu m'a délivré de la loi du péché et de la mort (3) ». D'après la loi du péché, quiconque pèche, mérite la mort. Nous échappons à cette loi quand nous commençons à marcher dans la justice. La loi de mort fut ainsi formulée : « Tu es terre et tu retourneras en terre (4) ». C'est de l'homme, à qui fut adressée cette parole, que nous sommes nés, parce que nous sommes terre, et nous retournerons en terre, à cause du premier péché. Mais par l'effet de la grâce de Dieu qui nous délivre de la loi du péché et de la mort, nous sommes rentrés dans la voie de la justice ; plus tard cette chair qui, pendant que nous demeurions dans le péché, nous rendait victimes de toutes les souffrances, nous sera soumise dans la résurrection et ne nous attirera plus aucune adversité, pourvu que nous accomplissions la loi de Dieu et les préceptes divins. Maintenant donc que je vous ai répondu, veuillez me dire comment il peut se faire, s'il existe réellement une nature contraire à Dieu, que le péché nous soit imputé, à nous qui avons été mêlés à cette nature, non point par l'effet de notre volonté propre, mais par Dieu lui-même à qui rien ne pouvait nuire.

Fortunat. Dieu nous a envoyés sur la terre, en nous disant comme il a dit à ses disciples : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups (5) ». On doit conclure de là que ce n'est pas dans un but hostile et cruel que nous, ses agneaux, c'est-à-dire

ses disciples, il nous a envoyés au milieu des loups; c'était uniquement pour y vaincre la nature ennemie, et dès que quelques âmes pouvaient se laisser tromper au milieu des loups, elles étaient rappelées à leur propre substance. Voilà pourquoi nous croyons, avec nos anciens et avec toute l'antiquité, qu'avant

1. I Cor. XV, 21, 49. — 2. Gal. V, 13. — 3. Rom. VIII, 2. — 4. Gen. III, 19. — 5. Matt. X, 16.

la création du monde ces âmes furent envoyées contre la mauvaise nature, afin qu'elles la soumissent par leurs souffrances et que la victoire appartînt de nouveau à Dieu. En effet, l'Apôtre a dit qu'il y avait lutte non-seulement contre la chair et le sang, mais aussi contre les princes et les puissances, contre l'iniquité et la domination des ténèbres (1). Si donc le mal et l'iniquité s'étendent partout, le mal n'est plus seulement dans nos corps, ruais dans le monde tout entier habité par ces âmes exilées du ciel.

23. *Augustin.* Le Seigneur a envoyé ses agneaux au milieu des loups, c'est-à-dire les hommes justes au milieu des hommes pécheurs, pour y prêcher l'Evangile qu'avait proclamé la divine Sagesse afin de nous faire sortir du péché et de nous appeler à la justice. Si maintenant l'Apôtre nous déclare que nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre l'iniquité et les ténèbres, c'est pour nous rappeler que, comme nous, le démon et ses anges sont tombés par le péché, qu'ils tiennent sous leur dépendance les choses terrestres, les hommes pécheurs, et que nous sommes sous leur joug pendant que nous sommes dans le péché. Au contraire, quand nous serons justes, nous serons sous le joug de la justice. La lutte dans laquelle nous sommes engagés a donc pour but de nous arracher à la domination de ces puissances mauvaises pour nous faire passer sous le règne de la justice. Veuillez donc me répondre à cette unique et simple question Oui ou non, quelque chose pouvait-il nuire à Dieu ? Toutefois je vous prie de me répondre négativement.

Fortunat. Rien ne pouvait lui nuire.

24. *Augustin.* Pourquoi donc nous a-t-il envoyés ici-bas ?

Fortunat. Je proclame que rien ne pouvait nuire à Dieu et que Dieu nous a envoyés sur la terre. Mais puisque cette affirmation vous révolte, dites-nous vous-même comment vous expliquez la présence sur la terre d'une âme que notre Dieu désire délivrer et par ses préceptes et par son propre Fils.

25. *Augustin.* Je vois que vous n'avez pu lue répondre, quand cependant j'avais encore d'autres questions à vous faire ; pour moi, je vais satisfaire à vos désirs, en vous priant, toutefois, de ne pas oublier que vous ne m'avez

1. Ephés. VI, 12.

80

pas répondu. Précédemment et à plusieurs reprises j'ai déjà dit pourquoi notre âme est ici-bas plongée dans des misères si profondes. Elle a péché; voilà pourquoi elle est malheureuse. Elle a reçu le libre arbitre, elle en a usé comme elle a voulu; elle est tombée, elle a été exclue du bonheur et condamnée à toute sorte de misères. Pour vous le prouver, je vous ai cité ce témoignage de l'Apôtre : « De même que la mort est entrée par un homme, c'est par un homme aussi qu'a été accomplie la résurrection des morts ». Que voulez-vous de plus ? Maintenant dites-moi pourquoi Celui à qui rien ne pouvait nuire nous a envoyés ici-bas ?

Fortunat. Toute la question revient à savoir pourquoi l'âme est venue dans le monde, ou pourquoi Dieu cherche à délivrer cette âme qui vit au sein de tous les maux.

26. *Augustin.* C'est la question que je vous pose; ou en d'autres termes, pourquoi Dieu, à qui rien ne pouvait nuire, nous a-t-il envoyés sur la terre ?

Fortunat. On nous demande pourquoi, si le mal ne pouvait nuire à Dieu, notre âme a été envoyée ici-bas, ou pourquoi elle a été mêlée à ce monde. La réponse est dans cette parole de l'Apôtre : « Est-ce que le vase dit à celui qui le façonne : Pourquoi m'avez-vous ainsi formé (1) ? » Vouloir rendre raison d'une chose, c'est se mettre dans l'obligation de demander

à Dieu pourquoi il a ainsi disposé de notre âme sans y être contraint par aucune nécessité. Mais si Dieu s'est trouvé dans la nécessité d'envoyer notre âme sur la terre, il est tout naturel de conclure qu'il a aussi la volonté de la délivrer.

27. *Augustin*. Dieu est donc victime de la nécessité ?

Fortunat. Ne prenez pas en mal ce qui a été dit, car loin de soutenir que Dieu soit victime de la nécessité, nous disons que c'est volontairement et librement qu'il a envoyé notre âme ici-bas.

28. *Augustin*. Répétez ce que vous avez dit plus haut. Fortunat affirma de nouveau : S'il y eut pour Dieu une nécessité véritable d'envoyer l'âme sur la terre, il est tout naturel de trouver en lui la volonté de la délivrer. Augustin ajouta : S'il y eut pour Dieu une véritable nécessité d'envoyer l'âme sur la terre, il est tout naturel qu'il ait la volonté de la délivrer.

1. Rom. IX, 20.

Vous avouez donc que Dieu se trouva dans la nécessité d'envoyer l'âme ici-bas. Mais malgré la volonté que vous lui attribuez de la délivrer, je déclare sans hésiter que Celui à qui rien ne pouvait nuire n'a pu être déterminé que par une volonté cruelle à jeter, notre âme au sein de misères si profondes. Cette parole, assurément, ne m'est dictée que par la nécessité de la défense, et j'en demande pardon à Celui dont l'infinie miséricorde nous donne l'espérance d'échapper à toutes les erreurs des hérétiques.

Fortunat. Vous nous avez accusé de faire Dieu cruel, parce qu'il avait envoyé notre âme sur la terre. Comment dire alors que c'est Dieu qui a créé l'homme, qu'il lui a inspiré une âme, sachant bien à quelles douleurs elle serait exposée, sachant aussi qu'entraînée par le mal elle perdrait à jamais son héritage? En agissant ainsi, ou bien Dieu ignorait l'avenir, ou bien il livrait l'âme à tous ces maux dont il a été parlé. J'ai rappelé cet argument, parce que vous venez de dire, il n'y a qu'un instant, que Dieu avait adopté l'âme; or, adopter et créer, sont assurément deux choses différentes.

29. *Augustin*. Je me rappelle en effet avoir parlé hier de notre adoption, d'après ce passage de l'Apôtre, où il est dit que nous fûmes appelés à l'adoption des enfants (1). Cette réponse n'est donc pas de moi, mais de l'Apôtre. Du reste, nous traiterons de cette adoption quand vous voudrez ; j'en parlerai même sur-le-champ, pourvu d'abord que vous ayez répondu à mes objections.

Fortunat. Je dis que l'âme fut envoyée pour combattre la nature contraire, laquelle cependant ne pouvait nuire à Dieu.

30. *Augustin*. Alors pourquoi ce combat, si Dieu n'avait rien à craindre, si rien ne pouvait lui nuire ?

Fortunat. Etes-vous convaincu que Jésus-Christ soit venu sur l'ordre de Dieu ?

31. *Augustin*. Vous m'interrogez de nouveau; répondez donc à mes questions. *Fortunat*. C'est la foi qui m'enseigne que le Seigneur est venu sur la terre par la volonté de Dieu.

32. *Augustin*. Et moi je demande pourquoi Dieu, qui est essentiellement tout-puissant, inviolable, immuable, et à qui rien ne peut nuire, a envoyé notre âme, l'exposant

1. Ephés. I, 5.

81

ainsi à tant de misères, à l'erreur, et à toute sorte de souffrances?

Fortunat. Il a été dit : « J'ai le pouvoir de donner mon âme, j'ai aussi le pouvoir de la reprendre (1) ». Pour le moment il a déclaré que l'âme est venue dans ce monde par la volonté de Dieu.

33. *Augustin*. Et moi je demande pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire...?

Fortunat. Nous avons dit que rien ne peut nuire à Dieu, et en même temps que l'âme a été envoyée pour combattre la mauvaise nature et lui imposer des lois; à peine cette mission remplie, Dieu la rappelle à lui. Répétons cette parole : « J'ai le pouvoir de donner mon âme, et

le pouvoir de la reprendre ». C'est mon Père qui m'a accordé ce pouvoir de donner mon âme et de la reprendre. Dieu qui parlait dans son Fils, de quelle âme parlait-il? Il est certain que c'est de la nôtre, de celle qui anime nos corps, laquelle n'y est venue que par sa volonté et en sortira aussi par sa volonté.

34. *Augustin.* On sait dans quel but et à quelle occasion Notre-Seigneur a prononcé ces paroles: « J'ai le pouvoir de donner ma vie et le pouvoir de la reprendre » ; il annonçait sa passion prochaine et sa résurrection. Je vous demande donc de nouveau pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, a envoyé nos âmes sur la terre ?

Fortunat. C'est pour imposer un frein à la nature mauvaise.

35. *Augustin.* Et le Dieu tout-puissant, miséricordieux et souverain, pour imposer un frein à la nature mauvaise, nous a exposés à tout le dérèglement des passions?

1. Jean, X, 18.

Fortunat. Voilà pourquoi il rappelle à lui nos âmes.

36. *Augustin.* S'il les retire du dérèglement, du péché, de l'erreur, de la misère, pourquoi les exposer à souffrir de si grands maux et pendant un temps si long, c'est-à-dire jusqu'à ce que le monde finisse ; quand cependant, répétons-le, rien ne pouvait nuire à Dieu?

Fortunat. Que puis-je répondre?

37. *Augustin.* Je sais que vous n'avez rien à répondre. Quand j'étais votre disciple, je ne savais pas non plus ce que je pouvais répondre à cette question; voilà pourquoi une inspiration divine me détermina à quitter cette erreur et à me convertir à la foi catholique, ou plutôt à y rentrer; je ne dois ce bienfait qu'à Celui qui n'a pas voulu me laisser pour toujours victime de ces mensonges. Puisque vous avouez que vous n'avez rien à répondre, il ne me reste plus, si l'on y consent, qu'à exposer la doctrine catholique à la foule qui nous écoute et qui me comprendra, puisqu'elle est catholique.

Fortunat. Sans renoncer aucunement à ma croyance, je me propose d'exposer devant nos maîtres les difficultés que vous m'opposez; je verrai alors la réponse qu'ils feront à la question que vous m'avez adressée et que je leur adresserai moi-même. Et comme je désire délivrer mon âme par une foi véritable, je me ferai un devoir de vous suivre dans la recherche de la vérité et dans l'exposé de la saine doctrine.

Augustin. Grâces en soient rendues à Dieu.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

[Haut du document](#)